

Le portail d'information Participa (<http://participa.ch>) est géré par la Conférence cantonale bernoise des handicapés (cch) pour le compte du canton de Berne. Il propose non seulement des informations d'ordre général validées et présentées avec soin, mais aussi une bourse aux services, sur laquelle des fournisseurs de prestations conçues pour les personnes en situation de handicap se présentent et publient des annonces.

Ces annonces peuvent prendre les formes suivantes :

- offres (proposées par les prestataires) ;
- manifestations (proposées par les prestataires) ;
- demandes de prestations (publiées par des personnes en situation de handicap ou leurs proches qui cherchent une prestation ou veulent signaler des besoins non satisfaits)

En s'enregistrant ou en publiant des annonces (offres, manifestations et demandes de prestations) sur la bourse aux services participa, les annonceurs déclarent accepter les règles suivantes.

1. La cch peut restreindre ou suspendre, de façon provisoire ou définitive, l'exploitation du site Internet, sans préavis et sans être tenue à réparation.
2. L'exploitant peut changer les présentes conditions d'utilisation en tout temps. Seule fait foi la version à jour des présentes conditions d'utilisation qui figure sur <http://participa.ch>.
3. L'exploitant autorise l'accès des annonceurs à la bourse aux services en fonction des principes formulés d'entente avec le canton de Berne (siège en Suisse, critères de qualité, par ex.). Il n'existe aucune voie de recours contre le refus de l'accès à la bourse aux services ou contre le retrait de l'autorisation.
4. Les annonceurs répondent de la teneur de leurs annonces.
5. Il incombe aux annonceurs de veiller à ce que les données qu'ils publient (informations générales et annonces) soient en tout temps correctes et à jour.
6. Afin de garantir la qualité de la bourse aux services, toutes les données publiées par les annonceurs doivent satisfaire aux critères suivants :
  - a) Elles sont d'une utilité immédiate aux personnes en situation de handicap.
  - b) Elles doivent répondre aux besoins de protection propres aux personnes en situation de handicap et les respecter.
  - c) Elles ne sont pas contraires aux lois ou aux mœurs.
  - d) Elles sont claires, compréhensibles et n'induisent pas en erreur en ce qui concerne l'offre, son prix, sa teneur, son étendue, les opinions, l'appartenance confessionnelle ou religieuse, etc.
7. Les annonceurs veillent à ce que les identifiants (nom d'utilisateur et mot de passe) qu'ils emploient pour avoir accès à la bourse aux services soient conservés en lieu sûr et ne puissent être utilisés à des fins abusives.
8. Les annonceurs acceptent que l'exploitant supprime irrémédiablement leurs données en cas d'abus ou d'infraction aux conditions d'utilisation, qu'ils leur interdisent l'accès à la bourse aux services et qu'ils adoptent d'autres mesures, en particulier l'introduction d'une demande en dommages-intérêts.
9. Les données saisies appartiennent aux annonceurs.
10. L'exploitant contrôle les données saisies et invite les utilisateurs-trices de la bourse aux services à signaler les annonces qui n'ont pas leur place sur le site ou contreviennent aux conditions d'utilisation.
11. Les annonceurs sont tenus d'indemniser intégralement Participa de toute réclamation d'ordre extracontractuel formulée par des tiers (en lien avec les données publiées, concernant par exemple une atteinte aux droits d'auteur).
12. Dans la mesure où la loi l'admet, Participa décline toute responsabilité envers les annonceurs (pour la défaillance du site, pour toute perte de gain, pour la situation des annonces, etc.).
13. Les présentes conditions d'utilisation sont régies par le droit suisse. Le for exclusif est à Berne.